

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 24 JANVIER 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 18 janvier 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES *procuration*, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET *procuration*, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage : 25 JAN. 2023

OBJET : MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA REPRODUCTION DES BADGES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

2023-11 SPORT/ MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA REPRODUCTION DES BADGES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

MISE EN PLACE DE TARIFS POUR LA REPRODUCTION DES BADGES D'ACCES AUX EQUIPEMENTS SPORTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles met gratuitement à disposition des associations du territoire les équipements sportifs dont elle est gestionnaire à savoir : le complexe sportif du Pays de Cruseilles, le stade Joseph REVILLARD des Ebeaux et le stade des Chardons.

Pour en faciliter l'accès, la CCPC leur met à disposition un badge nominatif et encodé permettant l'accès aux portes, placards, rangements, vestiaires nécessaire à la pratique sportive des associations. Ce badge leur est remis sans aucune contrepartie financière.

Toutefois, les associations sont amenées à solliciter des badges supplémentaires. Le coût unitaire du badge pour la collectivité est de 35 €.

Ainsi, pour responsabiliser les associations, éviter la perte de badges, limiter les excès et abus sur la quantité de badges demandés et prévenir la perte ou le vol, tout badge supplémentaire sollicité, au-delà de celui remis à titre gratuit, sera facturé 35 €.

Monsieur le Président précise qu'en cas de perte ou vol d'un badge, l'association devra prévenir le service des Sports de la CCPC pour dés-encoder le badge et demander l'attribution d'un autre badge nominatif qui sera facturé par les services de la CCPC conformément au tarif fixé par la présente.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de facturer aux associations utilisatrices des équipements sportifs le renouvellement ou la commande de badge d'accès supplémentaire par rapport aux dispositions prévues par la convention d'occupation du domaine public
- **FIXE** la tarification suivante :
 - Gratuité pour le premier badge
 - 35 € à compter du premier renouvellement ou de la demande de badge supplémentaire
- **DIT** que les recettes en résultants seront constatées au budget général

La secrétaire de séance
Mme Chrystel BUFFARD



Acte certifié exécutoire le :

25 JAN. 2023

Le Président
Xavier BRAND

